

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 07 mars à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames Martine DUPUIS, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT, Maryse LALLIER
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT et Benjamin METIVIER

Absente excusée :

Laurence CIESLOK a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Secrétaire de séance : Martine DUPUIS

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Avant de débiter la séance, il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour :
délibération subvention DETR et modification des horaires de travail de Marine CLERET

Ordre du Jour :

Compte de gestion 2022 :

Le conseil municipal,
après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les sections budgétaires ;

statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Il est voté à l'unanimité.

Compte administratif 2022 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roger PORTMANN, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Roger DAGHER, maire de la commune de Bruère-Allichamps, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a voté à l'unanimité et arrêté les résultats définitifs tels que définis ci-après et qui ont été adoptés à l'unanimité moins la voix de Monsieur Le Maire et de son pouvoir, sorti au moment du vote :

Section investissement : 30 398.25 €

Section de fonctionnement : 35 719.97 €

Affectation du résultat 2022 :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation de l'excédent de l'exercice 2022 sur le budget 2023, pour un montant de 35 179.97€ **en section de fonctionnement.**

*** Modification des horaires de travail de Marine CLERET, chargée de l'agence postale :**

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (34h au lieu de 35h) afin de couvrir les nouveaux horaires de l'agence postale (voir conseil municipal du 7 février 2023). Après délibération, le conseil municipal décide de transformer, à compter du 1^{er} avril 2023, l'emploi permanent à temps non complet (34h hebdomadaire) d'adjoint administratif 2^{ème} classe à un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaire) et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

*** Délibération pour demande de subvention DETR, rue de la Maladrerie :**

Afin de pouvoir demander une subvention DETR pour les travaux de récupération des eaux pluviales de ruissellement, rue de la Maladrerie qui s'élèvent à 5252 € hors taxe et 6302.40 € TTC, Monsieur Le Maire donne lecture du devis et de toutes les explications nécessaires à ces travaux notamment la construction de plusieurs regards en béton coffré fermés par une grille avaloir AVA qui permettra les raccordements au réseau d'eaux pluviales, puis remise en état de la chaussée et de ses abords avec création de pentes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, ce devis et adopte le projet.

Puis le plan de financement ci-dessous a été présenté et approuvé par l'assemblée municipale, à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à faire la demande de subvention et à signer tout document nécessaire à cette demande.

Coût Total HT	Subvention	Financement fonds propres ou emprunt
7266.70	2906.68	4360.02

*** Délibération pour demande de subvention DETR, route de La Celle :**

Afin de pouvoir demander une subvention DETR pour les travaux de récupération des eaux pluviales de ruissellement, route de La Celle qui s'élèvent à 2014.70 € hors taxe et 2417.64 € TTC, Monsieur Le Maire donne lecture du devis et de toutes les explications nécessaires à ces travaux notamment la construction d'un regard en béton coffré fermé par une grille avaloir AVA qui permettra les raccordements au réseau d'eaux pluviales, pose de canalisation PVC puis remise en état de la chaussée et de ses abords. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, ce devis et adopte le projet.

Puis le plan de financement ci-dessus a été présenté et approuvé par l'assemblée municipale, à l'unanimité.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à faire la demande de subvention et à signer tout document nécessaire à cette demande.

Projet 3 Projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque sur le site des champs Chaudiaux

Lors du conseil municipal du 12 décembre 2022, le projet N° 3 d'une création d'un parc de panneaux agrivoltaïques avait été abordé puis mis en attente jusqu'à ce que des informations soient apportées à la population. Une explication a été déposée dans chaque boîte aux lettres.

Lors de cette séance, ce point a été de nouveau étudié et

considérant que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

précise que la Société LUXEL projette d'installer un parc agrivoltaïque sur le terrain cadastré 1576 d'une superficie totale de 9hectares 23a 51ca maximum situé « Les champs Chaudiaux » et appartenant au domaine privé de la commune, moyennant le paiement d'un loyer de 4000€ l'hectare.

Le conseil municipal émet un avis favorable à

7 voix « Pour » (Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Laurence CIESLOK (pouvoir à Roger DAGHER), Maryse LALLIER, Patricia MANTELET, Jean-Pierre POUX et Martine DUPUIS),

3 voix « Abstention » (Guy AUPETIT, Véronique BALLERAT et Benjamin METIVIER),

1 voix « Contre » (Guillaume TAILLANDIER)

quant à l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur le terrain désigné ci-dessus, demande à la société LUXEL d'étudier les faisabilités de ce projet,

autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération, ce qui permettra de percevoir la prime de 10 000€.

Fusion du CCAS :

Au 31 décembre 2021, le budget du CCAS a fusionné avec celui de la commune de Bruère Allichamps. Après une année d'expérience, il s'avère que pour organiser des manifestations ou pour gérer les actions sociales, il serait souhaitable de créer un comité consultatif. Martine DUPUIS propose de contacter les membres désignés dans l'ancien CCAS pour constituer ce comité. Accord unanime de tous les conseillers municipaux.

Distributeur de pizzas :

Une entreprise de distributeur de Pizzas et boissons a rencontré Roger PORTMANN et Martine DUPUIS afin de leur proposer l'installation d'un distributeur sur Bruère Allichamps. Un loyer de 600€ serait versé à la commune annuellement. Avant de donner une réponse, il serait bon de trouver l'emplacement idéal pour cette installation.

Informations diverses :

Monsieur Le Maire évoque la sécurisation de la route de Noirlac qui a vu plusieurs accidents ces derniers temps. Il a rencontré les riverains et a écouté leurs souhaits, notamment sensibiliser les salariés d'Avignon Céramique à respecter les limitations de vitesse.

Un second groupe de Bruérois souhaite avoir des renseignements sur l'avancement du projet 1 du parc photovoltaïque, situé au Pré de la Porte.

Tour de table :

Guillaume TAILLANDIER a donné le suivi de l'opération « Affouages ». Seulement 2 personnes sont intéressées par cette coupe de bois. Les contrats ont été signés avec ces personnes qui peuvent donc commencer à débiter le bois abattu récemment.

Guy AUPETIT a quant à lui retracé la visite semi-nocturne de l'éclairage public avec M. Le Maire et ses adjoints pour limiter la consommation d'électricité en dévissant certaines ampoules. Le SDE 18 n'est pas favorable à cette solution.

M. Le Maire en profite pour communiquer une information concernant la participation financière de 7000€ de la communauté de communes Cœur de France pour l'enfouissement de 4 candélabres sur la place de la mairie. Toutefois, il serait préférable de garder ces 7000€ pour remplacer 40 lanternes minimum sur la route de Bourges-Saint-Amand-Montrond. Pour ce projet, le SDE 18 se propose d'apporter 14000€ et il resterait à la commune de Bruère Allichamps une participation de 7000€ . Les travaux pourraient être réalisés en 2023.

Jean-Pierre POUX donne le compte rendu de la réunion des délégués de l'Education Nationale. Il évoque la participation de 1.50€ pour le RASED. Cette participation sera prise en charge par le SIRP Bruère- La Celle-Farges.

Maryse LALLIER informe que la date « des écoles qui chantent » a été changée. Cette journée aura lieu le 2 juin au lieu du 8 juin 2023.

Véronique BALLERAT demande des nouvelles du salon de Coiffure qui a fermé ses portes. Les éventuels nouveaux acheteurs se sont présentés en mairie et envisagent d'ouvrir dans l'été après avoir effectué quelques travaux de rénovation. Roger PORTMANN est allé au salon de la gastronomie à Saint Amand Montrond et a sollicité les exposants pour le prochain marché de Noël à Bruère Allichamps. Beaucoup d'entre eux sont déjà retenus, toutefois un producteur d'escargots pourrait laisser une vitrine.

Il informe aussi avoir saisi un médiateur EDF pour régler un problème de facture concernant le panneau numérique. Le dossier pourrait aboutir favorablement dans les prochains jours. Il donne aussi quelques informations sur une société créant des city stades.

Prochaine réunion le 6 avril 2023 à 19h au lieu du 23 mars, décidée lors de la dernière réunion de conseil municipal.
Fin de séance à 21h30.